

Projet de voirie

et d'aménagement

n° 3

Par délibération du 26 avril 1958, le C. C. a approuvé le dossier présenté par le Service de l'Urbanisme et d'Aménagement et concernant l'exécution de travaux de voirie et d'aménagement dans la commune de Ludres.

Le Conseil décide de ramener de 30000 Fr. à 26000^{Fr.} le montant des travaux prévus en première fiche.

Celle-ci se décomposerait donc ainsi :

Lotissement de la Rasue (Bleus & Vignes) - voirie 118'410^{Fr.}

Aménagement divers (Rasue - Village) - - - - - 128'070^{Fr.}

246'480^{Fr.}

soit à valoir

26'520^{Fr.}

273'000^{Fr.}

FINANCEMENT - L'exécution de ces travaux avait été décidée définitivement, ultérieurement, sur la notification de subvention. A ce sujet, il est décidé de solliciter une subvention et une demande d'emprunt auprès de la Caisse nationale de dépôts et consignations. L'Assemblée sollicite de l'honorable Préfet son appui pour la demande de subvention et pour la négociation de l'emprunt.